

COMMENT CRÉER MON PASS ÉCOCENTRE



1



ACCÈS AU SITE

Avant de commencer votre démarche, assurez-vous d'être résident d'une commune du territoire du Covaldem11. Rendez-vous sur le site www.covaldem11.fr à partir de votre smartphone, tablette ou ordinateur. Cliquez sur le lien de la page d'accueil, vous serez redirigé vers la page d'inscription.

FORMULAIRE EN LIGNE

Une fois sur la page du formulaire, renseignez toutes les informations requises en remplissant, au minimum, les champs suivis d'un astérisque (*). Ajoutez ensuite le ou les justificatifs selon votre situation.



2

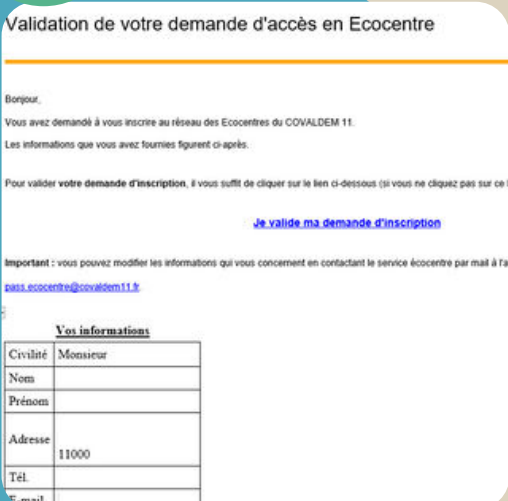
3

VALIDATION E-MAIL ET TRAITEMENT DE LA DEMANDE

Une fois le formulaire en ligne soumis, vous recevrez un e-mail de confirmation* contenant un lien de validation. Cliquez sur ce lien pour confirmer votre demande d'inscription.

*Pensez à regarder votre courrier indésirable si vous ne recevez pas le mail. le traitement de votre demande peut prendre plusieurs jours, ne pas refaire la demande.

Nos équipes procèdent ensuite à la vérification des informations fournies. Les délais de traitement peuvent varier, mais vous pourrez accéder aux écocentres, en présentant votre e-mail de validation.



RÉCEPTION DU PASS DÉFINITIF

Une fois la demande traitée, et si les informations fournies sont conformes, vous recevrez un PASS par e-mail.



4

5

UTILISATION DU PASS

Vous pourrez dès lors présenter votre PASS pour accéder à l'ensemble des écocentres du territoire du Covaldem11, soit depuis votre smartphone en affichant l'e-mail reçu, soit en présentant le PASS imprimé. L'agent d'accueil scannera le PASS pour vous permettre d'accéder au site. Attention, à compter de 2025, vous ne pourrez plus accéder aux écocentres sans votre pass. **Inscrivez vous dès maintenant !**

